

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Carcassonne, le 28 septembre 2026

COTISATIONS AS
Cotisations sur Salaires - Employeurs

Votre interlocuteur : Eric Fontes

Dossier : 82270560400046 (1CG2)

GE APLUS

Objet : Attestation de fourniture des déclarat°

Exp: MSA Grand Sud 23 rue Broussais BP 89924 66017 PERPIGNAN CEDEX 9
100001

GE APLUS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après votre attestation⁽¹⁾ de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales. Cette attestation est exclusivement destinée à être remise à vos donneurs d'ordre.

Cette attestation est disponible depuis votre espace privé MSA pendant un an à compter de la date d'envoi de ce courrier. Elle est délivrée pour l'ensemble de vos établissements mentionnés pour une durée de validité égale à 6 mois.

D'où viennent les données de cette attestation ? Sont-elles exactes ?

Ce document a été établi à partir de vos déclarations, il ne préjuge pas de l'exactitude des informations que vous avez déclarées.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre donneur d'ordre. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- ♦ Se connecter à <https://verification-attestations.msa.fr>
- ♦ Contacter la MSA Grand Sud en transmettant le numéro de sécurité suivant :

13X86DTLQL

L'employeur qui bénéficie d'un report de cotisations depuis le 12 mars 2020 dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19 est réputé à jour de ses cotisations. Néanmoins, l'établissement de cette attestation est sans effet sur l'obligation de l'employeur de s'acquitter des cotisations faisant l'objet du report.

../..

LA MSA vous accompagne

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations sur vos déclarations et vos attestations. Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos formalités et répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Votre correspondant(e)

Eric Fontes

PJ: Attestation de fourniture des DS V2

Vous avez droit à l'erreur.

Une erreur dans votre déclaration ? La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) vous offre la possibilité de rectifier une erreur si elle est commise de bonne foi et pour la première fois. La MSA a mis en place un service en ligne dédié, accessible depuis votre espace privé : monespaceprivé.msa.fr

(1) - établie pour l'application de l'article D.8222-5 du code du travail

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5000 euros
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité 13X86DTLQL

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à grandsud.msa.fr/verification-attestations,
- Contacter la MSA Grand Sud

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : **GE APLUS**

Adresse du siège social : [REDACTED]

N° SIREN : 82270560400046

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 0 salarié(s) et une masse salariale de 0 euros,
- au titre du mois de juin de l'année 2026
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
GE APLUS	82270560400046
L'établissement est radié depuis le 15/06/2026.	

Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 28/09/2026. Attestation délivrée suite au décret 2024-751 du 7 juillet 2024..

Fait à Carcassonne, le 28/09/2026

Le Directeur Général de la MSA Grand Sud

ou son délégataire

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie